



Point retraite pour enfant à charge

Par thmspln

Bonjour,

Je pensais obtenir ma retraite à 60 ans (né en 1952) car je suis en invalidé or, je viens d'apprendre que celle-ci est repoussée de 9 mois.

D'un autre côté les carrières longues y on droit. J'ai commencé à travailler en 1969 (à 17ans) mais je n'aurai que 159 trimestres au 02/08/2012 (jour anniversaire de mes 60ans). Si j'ai bien compris, il me manquerait 5 trimestres (164-159).

Pensez-vous que je puisse bénéficier de trimestres pour avoir élevé mon fils (à compter de ses 10 ans) au décès de sa mère sachant que j'étais remarié.

Dans l'attente de renseignements, je vous remercie et me tiens à votre disposition pour tous renseignements complémentaires dont vous auriez besoin.

S. THOMAS

Par jury34

Bonjour,

Du nouveau à votre situation?

Cordialement